

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

AI Index: EUR 21/006/2010 (Document Public)
28 octobre 2010

Violences policières en France. Le procès en appel d'André Barthélémy doit être l'occasion de rendre justice aux victimes et témoins

La veille du procès en appel d'André Barthélémy, Amnesty International exprime à nouveau son inquiétude quant aux poursuites judiciaires à son encontre.

André Barthélémy, président de l'association « Agir ensemble pour les droits de l'Homme », était intervenu le 16 avril 2008 en faveur de deux ressortissants congolais en instance d'expulsion sur le vol Air France en partance pour Brazzaville qui se seraient plaints de mauvais traitements provenant des policiers qui les accompagnaient.

A l'issue du procès en première instance, en février 2009, il a été condamné à 1500 euros d'amende pour « provocation active à la rébellion » et « entrave volontaire à la circulation d'un aéronef » par la 14ème chambre correctionnelle du Tribunal de Bobigny.

Amnesty International avait demandé en février 2009 que les autorités judiciaires et les autorités disciplinaires de la police entament une enquête efficace, indépendante et impartiale sur les allégations de mauvais traitements par les forces de l'ordre contre les personnes en instance d'expulsion. A la connaissance de l'organisation, aucune information n'a été rendue publique quant aux résultats de l'enquête portant sur les allégations à l'origine de cette affaire.

Amnesty International rappelle que l'intervention de Monsieur Barthélémy ne doit pas détourner l'attention qui devrait être portée sur les allégations de mauvais traitements par des policiers.

Dans le cadre de son travail en faveur de la lutte contre l'impunité, Amnesty International suit depuis plusieurs années des situations de personnes qui font état de violences policières en France. Les mauvais traitements infligés à des étrangers à l'occasion de mesures d'éloignement sont une préoccupation particulière.

La veille de son procès en appel, Amnesty International rappelle que seule une procédure équitable qui fera la lumière sur les comportements des responsables de l'application des lois au moment de l'intervention de Monsieur Barthélémy pourra aboutir à une décision de justice impartiale.

Complément d'information

En avril 2005, Amnesty International avait publié le rapport « Pour une véritable justice », qui s'intéressait à une trentaine d'affaires de graves violations des droits humains, avérées ou présumées, commises par des policiers.

Le 2 avril 2009, un second rapport intitulé « France : des policiers au-dessus des lois » a été rendu public. Dans la plupart des cas présentés dans ce rapport, les victimes qui ont porté plainte pour mauvais traitements par des responsables de l'application des lois et les personnes qui protestaient ou tentaient d'intervenir lorsqu'elles en étaient témoins ont été accusées en réponse d'outrage ou de rébellion. Amnesty International craint que ces accusations puissent être utilisées pour dissuader les personnes qui essaient d'obtenir justice ou pour décrédibiliser les plaintes à

l'encontre des membres des forces de l'ordre. Ces pratiques risquent d'aggraver encore le climat d'impunité actuel.

/FIN